



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 19 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/43 de la Municipalité, du 6 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse au postulat de M. Louis DANA : « Élargissements des horaires d'ouverture de l'espace de consommation sécurisé de le Riponne : un projet à envisager sous conditions ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :